



Strasbourg, le 24 mars 2025

PC-RAC(2025)OJ1

# **COMITE D'EXPERTS SUR LE RECOUVREMENT DES AVOIRS CRIMINELS (PC-RAC)**

**4E REUNION**

**24-26 MARS 2025**

**STRASBOURG, CONSEIL DE L'EUROPE**

**BATIMENT AGORA, SALLE G02**

---

**Ordre du jour et Ordre des travaux**

---

Document préparé par le Secrétariat  
Direction générale I – Droits humains et État de droit

[www.coe.int/web/cdpc/pc-rac](http://www.coe.int/web/cdpc/pc-rac) | [DGI-PC-RAC@coe.int](mailto:DGI-PC-RAC@coe.int)

## ORDRE DU JOUR

---

### 1. Ouverture de la réunion (9h30)

---

Allocution d'ouverture de Mme Hanne Juncher, Directrice de la sécurité, de l'intégrité et de l'État de droit, DGI : Direction générale des droits humains et de l'État de droit

---

### 2. Adoption de l'ordre du jour et de l'ordre des travaux ainsi que du rapport de la 3e réunion

---

Les membres du PC-RAC sont invités à adopter le projet d'ordre du jour comportant l'ordre provisoire des travaux ainsi que le projet de rapport de la 3e réunion, sous réserve de tout amendement supplémentaire qui serait discuté.

Document de travail  
Projet d'ordre du jour  
et projet d'ordre des  
travaux

[PC-RAC\(2025\)OJ1](#)

Projet de rapport de  
la 3e réunion  
PC-RAC(2024)16\_rev  
*Restreint*

---

### 3. Informations du Président et du Secrétariat

---

Le PC-RAC est invité à prendre note des informations communiquées par le Président et/ou le Secrétariat sur les développements récents et/ou les événements pertinents pour le Comité, notamment l'avis de DLAPIL concernant les règles applicables dans l'hypothèse d'une modification de la STCE n° 198, et à souhaiter la bienvenue aux représentants nouvellement nommés.

Documents de  
référence  
[Mandat du PC-RAC](#)

Liste des membres du  
PC-RAC –  
[PC-RAC\(2024\)01](#)

Avis relatif aux règles  
applicables en vue  
d'une modification de  
la STCE n° 198 –  
PC-RAC(2025)03  
*Restreint*

---

### 4. Lecture du premier projet de protocole additionnel à la Convention du Conseil de l'Europe relative au blanchiment, au dépistage, à la saisie et à la confiscation des produits du crime et au financement du terrorisme (STCE n° 198) ainsi que des grandes lignes du rapport explicatif

---

Les membres, les observateurs et les participants du PC-RAC sont invités à procéder à une première lecture du projet d'instrument juridique, en engageant des discussions de fond sur chaque disposition du projet ainsi que sur les éléments proposés dans le rapport explicatif.

Document de travail  
Premier projet de  
Protocole additionnel  
PC-RAC(2025)01  
*Restreint*

Grandes lignes du  
rapport explicatif  
PC-RAC(2025)02  
*Restreint*

Commentaires écrits  
sur l'avant-projet

---

---

PC-RAC(2024)15\_rev  
(en anglais)  
*Restreint*

Commentaires écrits  
sur le Premier Projet  
PC-RAC(2025)04  
(en anglais)  
*Restreint*

---

**5. Échange d'informations sur les développements pertinents en lien avec les travaux du PC-RAC**

Les participants et les observateurs sont invités à informer brièvement les membres du PC-RAC de toute initiative, activité ou rapport récent présentant un intérêt pour le travail du PC-RAC.

---

**6. Plan de travail du PC-RAC pour 2025**

Les membres du PC-RAC sont invités à discuter et à examiner, en vue de son approbation, le plan de travail pour 2025, notamment les prochaines réunions du PC-RAC, ainsi que toute procédure de consultations de la Conférence des Parties à la STCE n° 198, du Comité européen pour les problèmes criminels (CDPC), du Comité d'experts sur le fonctionnement des Conventions européennes sur la coopération dans le domaine pénal (PC-OC) et, le cas échéant, d'autres comités du Conseil de l'Europe et organes internationaux.

Document de référence  
Méthodes de travail et plan de travail du PC-RAC – [PC-RAC\(2024\)05\\_rev](#)

**7. Divers**

Les membres du PC-RAC sont invités à soulever, avant ou au début de la réunion, toute question qu'ils aimeraient aborder dans le cadre de ce point de l'ordre du jour.

---

**8. Adoption du rapport abrégé de réunion et clôture de la réunion (17h00)**

Les membres du PC-RAC sont invités à examiner, en vue de son adoption, le rapport abrégé de réunion comportant les décisions prises durant la réunion.

---

**ORDRE DES TRAVAUX**

*(provisoire et susceptible d'être modifié en fonction du rythme de travail)*

<b>Date</b>	<b>Horaire</b>	<b>Points à l'ordre du jour</b>
<b>Lundi 24 mars</b>	9h30 - 12h30 / 14h00 - 17h00	<b>1, 2, 3, 4</b>
<b>Mardi 25 mars</b>	9h30 - 12h30 / 14h00 - 17h00	<b>4 (suite)</b>
<b>Mercredi 26 mars</b>	9h30 - 12h30 / 14h00 - 17h00	<b>4 (suite), 5-8</b>